

Règlement du concours du meilleur mème 2019 « Je parle ... francophonie »

Public ciblé	Élèves Étudiants Public large
Objectif	- Le but de ce concours est de créer un mème (meme, en anglais) authentique, en forme d'une image avec le texte correspondant, illustrant la vie francophone en République de Moldova.
Production attendue	- Une production libre de droits. - Le mème (l'image et le texte court correspondant) doit être suivi d'une explication courte du contexte, en français, afin d'argumenter le choix de l'auteur.
Règlement	- Les productions doivent être envoyées en format .jpeg, et doivent être de bonne résolution, (au moins 300dpi, la taille des photos doit permettre une impression de qualité). Chaque production sera nommée de la manière suivante : nom_prénom.jpeg. - Les retouches et montages sont autorisés. - Le participant doit être l'auteur du mème envoyé et celui-ci doit de ce fait être original et inédit. - Les candidats autorisent l'Ambassade de France en Moldavie, l'Alliance française en Moldavie et l'Antenne de Chisinau de l'AUF en ECO, à utiliser ces productions à des fins non lucratives de promotion et de diffusion. - La participation au présent concours implique l'acceptation du présent règlement.
Calendrier	1. Envoi des mèmes du 04 février au 04 mars 2019 à l'adresse francophonie.moldavie2019@gmail.com Mettre en objet : Concours Mème 2019 Mentionner dans le mail : - Nom, prénom - Age - Profession - Ville - Établissement - Adresse mail - N° de téléphone - Le texte justifiant le choix de l'auteur. 2. Un jury sélectionnera les meilleures productions. 3. Annonce des lauréats lors d'une soirée de gala à la fin du mois de mars.